



Canton de Nangis COMMUNE DE NANGIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2020/JUIL/056	
Date du conseil municipal 16/07/2020	овјет :
Date de la convocation 10/07/2020	VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2019
Date de l'affichage 24/07/2020	

L'an deux mille vingt, le seize juillet à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nolwenn LE BOUTER, Maire, en suite des convocations adressées le 10 juillet 2020.

Étaient présents:

Nolwenn LE BOUTER, Alban LANSELLE, Catherine OUSSET, Philippe DUCQ, Stéphanie SCHUT, Serge HAMELIN, Edith LION, Dany FAROY, Chantal REGNAULT-GALLOIS, Armand DE MAIGRET, Jules NOUGA NOUGA, Fabrice HOULIER, Nathalie PIEUSSERGUES, Luis-José TENTE MARQUES, Valérie JACKY, Sylvie POIRIER, Angélique RAPPAILLES, Frédéric BRUNOT, Nimca CIGE, Cédric CONTENT, Suzanna MARTINET, Mahmut GÜNER, Sylvie GALLOCHER, Michel BILLOUT, Mohammed KHERBACH, Guy-Bertrand TCHIKAYA, Nathalie COSSERON, Clotilde LAGOUTTE, Aymeric DUROX (arrivée à 19h34).

Madame OUSSET est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

VU la délibération n°2019/AVR/034 en date du 15 avril 2019 par laquelle le Conseil municipal a adopté le budget principal pour l'exercice 2019 de la commune,

VU la délibération n°2020/JUIL/055 de ce jour par laquelle le Conseil municipal approuvé le compte de gestion du receveur municipal pour le budget principal de la commune pour l'année 2019,

VU l'ordonnance n°2020-300 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19,

Après en avoir délibéré, avec 28 voix Pour et 1 Contre (A. DUROX),

ARTICLE 1:

PREND acte des résultats de l'exercice 2019 qui ressortent ainsi qu'il suit :

Section de Fonctionnement :

Recettes de Fonctionnement de l'exercice (A) : 13 992 027,78 € Dépenses de Fonctionnement de l'exercice (B) : 13 410 194,47 €

Résultat antérieur (C) : 1 204 873,40 € Résultat 2019 (D=A-B+C) : 1 786 706,71 €

Section d'investissement :

Recettes d'Investissement de l'exercice (A) : 3 194 726,63 € Dépenses d'Investissement de l'exercice (B) : 3 215 896,02 €

Résultat antérieur (C) : -1 282 288,07 € Résultat 2019 (E=A-B+C) : -1 303 457,46 €

Restes à réaliser 2019

En recettes (A): 950 219,85 € En dépenses (B): 497 343,30 €

Solde des restes à réaliser (F=A-B) : 452 876,55 €

ARTICLE 2:

DECIDE d'approuver le compte administratif 2019 tel qu'il est présenté.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 16 juillet 2020

Le Maire.

Nolwenn LE BOUTER

Accusé de réception en préfecture 077-217703271-20200731-2020-JUIL-056-DE Date de télétransmission : 31/07/2020 Date de réception préfecture : 31/07/2020